



2024/2025



Votre enfant entre en 6^{ème} ?
Grâce à l'opération Ordi'Lot, le Département du Lot
participe à l'achat de son ordinateur portable !

Nous vous invitons à renseigner une adresse mail valide lors de l'inscription de votre enfant dans un collège du Lot.
Les modalités pour le dépôt de votre demande en ligne vous seront envoyées directement sur votre adresse mail.



Pour plus d'information, rendez-vous sur
rendez-vous sur [lot.fr/ordilot](https://www.lot.fr/ordilot)



Qui peut bénéficier de l'opération Ordi'Lot 2024/2025 ?

L'opération Ordi'Lot s'adresse à tous les enfants **scolarisés en classe de 6^{ème}** durant **l'année scolaire 2024/2025** ainsi qu'aux élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} scolarisés pour la première fois **dans un collège du Lot**.

Attention :

- L'aide Ordi'Lot n'est accordée qu'**une fois par enfant**,
- Un enfant éligible au dispositif cette année **ne sera plus éligible les années suivantes**.

Dans le cadre de cette mission de service public, vos coordonnées seront transmises au Département du Lot par l'établissement scolaire dans lequel votre enfant sera inscrit afin de vous proposer de bénéficier de l'opération Ordi'Lot.

Si vous ne souhaitez pas être contacté et bénéficier de l'opération, vous pouvez demander l'effacement de vos données personnelles. Pour ce faire, il suffit de le signaler par mail à l'adresse ordilot@lot.fr.

Quelle est la participation demandée aux familles ?

Le Département du Lot prend en charge entre **20 % et 95 %** du prix de l'ordinateur portable selon votre quotient familial annuel.

La famille est propriétaire de l'équipement.

Les **avis d'imposition 2024** du foyer de l'enfant vous seront **demandés lors de l'inscription en ligne**.

Renseignements :

☎ 0800 00 00 46 (9h-12h et 14h-17h) - appel non surtaxé

✉ ordilot@lot.fr

Pour toute question relative au RGPD, vous pouvez adresser votre demande par mail à l'adresse dpo@lot.fr.

